

ARC La Convention Agricole et Rurale

"Une Communication de la société civile sur l'avenir des politiques agricoles et rurales"

Novembre 2010

Résumé

Le 16 novembre 2010, une large alliance composée d'organisations et de réseaux de la société civile européenne (ARC) soumettra à la Commission et aux autres institutions européennes sa propre communication pour une réforme des politiques agricole et de développement rural, intitulée "Une communication de la société civile sur l'avenir des politiques agricole et rurale". Cette communication est le produit d'un processus de six mois de consultation et de négociations entre les ONG à travers l'Europe. (voir www.arc2020.eu)

Nous appelons à une révision radicale des politiques agricole et de développement rural. Nous proposons que ces politiques adoptent à partir de 2014 et au delà :

- Un **changement radical de paradigme dans les systèmes agricoles et alimentaires**, en passant du modèle dominant basé sur une agriculture industrielle intensive et une industrie alimentaire centralisée à une agriculture durable partout et avec une diversité de modes de production et de transformation des aliments au niveau régional et local, avec des relations plus étroites entre les agriculteurs et les consommateurs et en mettant l'accent sur la santé publique, l'environnement et le bien-être des animaux
- Une **renaissance économique, sociale et environnementale des zones rurales** fondée sur la force et la diversité des communautés, des cultures et des ressources, étroitement associée au développement local et honorant l'engagement de l'UE envers la cohésion sociale, économique et territoriale.

Cette vision du changement tient de la conviction partagée que l'Europe doit s'engager fortement en faveur de la durabilité et de l'équité sur son territoire et ailleurs dans le monde. L'utilisation des ressources globales doit être plus responsable afin de stopper la perte de biodiversité et réduire radicalement les émissions de gaze à effet de serre. Nous devons assurer la sécurité alimentaire sans que l'UE ne dépende des terres provenant d'autres continents. Nous devons combattre la pauvreté et les inégalités, l'exclusion sociale et les disparités de revenu et de qualité de vie entre les régions et les populations, en Europe et au delà.

Une nouvelle Politique Européenne

Afin de tenir compte de ces impératifs, nous proposons que la PAC actuelle soit remplacée à partir de 2014 par une **Politique Agricole, Alimentaire et Rurale Commune**, avec des objectifs qui vont au delà de ceux inscrits dans le Traité de Rome. Ces nouveaux objectifs devraient intégrer la sécurité alimentaire, la qualité alimentaire et la santé publique, des normes d'agriculture durable, la protection de l'environnement, l'atténuation du changement climatique, le renforcement de l'économie rurale et le bien-être des communautés rurales.

Cette politique serait mise en œuvre à travers deux Fonds, le **Fonds Agricole Européen** pour l'agriculture et l'alimentation; et le **Fonds Rural Européen** pour l'économie rurale et le développement territorial. Le Fonds Agricole contiendrait principalement des mesures horizontales applicables sur tous les territoires et le Fonds Rural proposerait des mesures adaptées aux besoins de chaque zone rurale.

Le Fonds Agricole Européen

Nos propositions pour l'agriculture se concentrent sur une demande clé : **des agricultures durables partout**. Selon nous, le système agricole et l'industrie alimentaire actuels en Europe **ne sont pas durables**. Ils dépendent d'une utilisation intensive des énergies fossiles, de la mécanisation massive et du transport de l'alimentation humaine et animale sur de longues distances, ils ne respectent pas toujours les normes du bien-être animal, représentent, à long terme, une menace pour la santé des sols, pour les ressources en eau et pour les écosystèmes et détruisent en permanence des emplois dans l'agriculture. Ils épuisent également la vitalité de terres agricoles les plus pauvres.

Nous appelons à la transition progressive d'une agriculture industrialisée à une production agricole durable qui soutienne une agriculture productive partout, se base sur la diversité régionale et locale de l'agriculture et des économies, utilise nettement moins de ressources non renouvelables et respecte le bien-être des animaux, qui place le bon sens agronomique et l'innovation agro-écologique au centre des décisions agricoles et qui atteigne de nombreux résultats environnementaux, sociaux et économiques positifs.

Cette transition doit orienter les futurs soutiens aux agriculteurs. Les aides directes qui n'ont aucun lien avec les systèmes agricoles durables ou avec la fourniture de biens publics ne sont pas justifiées politiquement. Tout soutien devrait rémunérer des pratiques agricoles durables et une bonne gestion environnementale. Ils devraient aider les petites fermes et les exploitations familiales, en particulier dans les zones difficiles et pour améliorer la diversification des économies agricoles et rurales.

De plus, **le futur système de soutien aux agriculteurs** devrait fournir:

- Une définition claire des normes de durabilité dans l'agriculture, avec des codes de bonnes pratiques mis à jour et progressivement renforcés
- Le maintien des paiements directs selon des critères radicalement révisés : sans référence aux rendements historiques, équitables entre les agriculteurs des différentes parties de l'UE, dégressifs et conditionnés à des pratiques agricoles durables
- Un soutien aux petites exploitations agricoles familiales et à l'emploi agricole en liant le niveau des paiements directs à la taille de l'entreprise agricole et à l'intensité de la main-d'œuvre
- Un soutien aux agriculteurs dans les zones défavorisées, périphériques et de montagne
- L'interdiction des OGM dans l'agriculture européenne et dans l'approvisionnement alimentaire
- Un soutien financier pour la transition vers des systèmes d'agriculture biologique et agro-écologique.

Ensuite, nous proposons **des paiements ciblés pour la fourniture de services environnementaux**, comprenant :

- un soutien harmonisé et conditionné à des standards environnementaux clairs, pour les agriculteurs, éleveurs, forestiers et autres groupements qui gèrent des terres agricoles à Haute Valeur Naturelle
- des paiements agro-environnementaux, afin de protéger les ressources naturelles au delà du niveau requis par la conditionnalité des aides
- un soutien pour l'agriculture dans les zones Natura 2000, où la gestion des terres agricole n'est pas couverte par les schémas décrits ci-dessus
- un soutien pour la séquestration du carbone, par exemple dans les tourbières, les forêts ou les pâturages permanents; et pour la conservation des forêts à Haute Valeur Naturelle qui entrent dans le régime de l'économie agricole

- un soutien aux investissements en capital qui contribuent à la gestion des ressources en eau et à l'adaptation des systèmes agricoles et forestiers afin de faire face au changement climatique; et à la restauration des habitats sur les exploitations agricoles

Afin de soutenir ces changements, nous proposons de **nouvelles politiques liées au commerce, à l'aide humanitaire et à la gestion de l'offre alimentaire**, pour donner un juste retour aux agriculteurs et être en cohérence avec les demandes d'un développement durable, avec :

- la renégociation des accords de l'OMC pour faire reconnaître le droit à la souveraineté alimentaire
- la séparation de l'agriculture vis-à-vis de l'industrie dans les négociations commerciales
- l'importance de disposer de normes de développement durable pour les importations alimentaires
- l'incitation à produire des protéines végétales en Europe comme alternative à leur importation
- le soutien aux paysans dans les pays en développement pour maintenir et développer des systèmes agricoles durables
- assurer une cohérence avec les politiques de développement, en stoppant notamment les subventions aux exportations agricoles et alimentaires
- une surveillance des marchés agricoles afin d'assurer une plus grande transparence dans la chaîne alimentaire
- augmenter le pouvoir de négociation des agriculteurs et des consommateurs, les autorisant à gérer l'offre alimentaire afin d'obtenir des prix alimentaires justes

En lien avec la sensibilisation croissante du public sur **la qualité alimentaire et ses liens avec la santé**, nous proposons que le Fonds Agricole puisse soutenir :

- l'information et l'éducation du public sur l'alimentation, la nutrition, la santé, les habitudes alimentaires et la consommation responsable, notamment auprès des enfants
- dans la restauration collective : les achats d'aliments nutritifs, de qualité, respectueux du bien-être des animaux et produits régionalement
- une réglementation plus stricte des étiquetages alimentaires pour garantir que les consommateurs puissent comprendre l'origine, les méthodes de production, le traitement de transformation, etc., de tous les aliments commercialisés.
- Des campagnes de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans tous les secteurs de la chaîne alimentaire
- les agriculteurs qui gèrent eux-mêmes la sélection animale et végétale

Le Fonds Rural Européen

En Europe, de nombreuses régions rurales ont été fortement affaiblies par l'effondrement de l'agriculture collectiviste, la concentration de l'industrie et du commerce, la migration des jeunes etc. Le résultat de ces tendances est une disparité croissante entre les régions, une migration de masse, une perte de capital social et, dans certaines régions, l'abandon de terres agricoles précieuses et la perte des valeurs environnementales et culturelles créées et entretenues par l'agriculture.

La **renaissance rurale** que nous proposons doit s'intéresser à la fois au développement économique et social, à l'innovation et à la recherche appliquée, et doit s'appuyer sur les autres politiques et ressources européennes.

Le Fonds Rural doit donc inclure les mesures suivantes pour soutenir le **renforcement et la**

diversification de l'économie rurale :

- des mesures pour faciliter l'accès aux terrains, aux bâtiments ou à la main d'œuvre pour les petites et moyennes entreprises
- un soutien au renouvellement des générations et aux nouveaux entrants dans l'agriculture, aux agriculteurs qui partent à la retraite; soutien à l'agriculture communautaire ; et à l'action des collectivités locales en faveur de la préservation d'une agriculture durable locale dans les zones urbaines et périurbaines.
- la modernisation des exploitations agricoles, pour favoriser une production efficace ou passer à des pratiques durables ou diversifier l'exploitation
- l'intérêt renforcé de l'UE pour les activités forestières en mettant l'accent sur la création d'emplois grâce à une gestion et un traitement durables des bois et sur les services environnementaux
- les investissements dans les infrastructures de télécommunication dans les régions rurales
- les actions des communautés locales, des gestionnaires des terres et des entreprises pour créer ou développer des entreprises dédiées à la préservation de l'énergie ou à la production d'énergie renouvelable
- le développement du tourisme rural, en relation avec l'environnement, la valeur ajoutée, etc.
- la formation initiale et formation professionnelle, l'apprentissage et systèmes similaires, formations de mi-carrière, les services de conseil et de vulgarisation, les activités de groupes de pairs etc.

Cette approche large du développement économique devrait plus particulièrement s'attacher au soutien à la **production régionale et locale et à la transformation des denrées alimentaires:**

- créer et renforcer des systèmes alimentaires régionaux et locaux, tels que des marchés d'agriculteurs, des points de vente collectifs, des systèmes de paniers alimentaires ou des AMAP, et un réseau actif d'échange européen de bonnes pratiques entre ces systèmes.
- soutenir la création de marques et l'étiquetage des produits régionaux, sur la base du système AOP/IGP et de la grande diversité de traditions culinaires, de gastronomie et d'aspects associés du patrimoine culturel.
- réviser les dispositions réglementaires européennes pour permettre des exemptions justifiées et contrôlées des règles d'hygiène, d'abattage des animaux et d'autres règles soumises aux micro-entreprises et aux PME.

Le Fonds Rural doit aussi renforcer les **communautés, les services et les infrastructures en milieu rural.** Il doit en particulier adopter une approche dynamique et imaginative du développement pour ces régions dites « périphériques » ou « moins favorisées » mais qui, du point de vue de leurs habitants, jouent un rôle essentiel et possèdent un patrimoine culturel ou environnemental important.

Il doit inclure les mesures suivantes :

- le renforcement du capital social dans les territoires ruraux, et la capacité des communautés rurales à participer à la gouvernance locale et aux processus de développement local
- le soutien à l'offre et au renforcement des services ruraux et des infrastructures
- la reconnaissance du rôle essentiel des villes en tant que centres de la vie sociale, culturelle et économique dans de nombreuses régions rurales, et du besoin de maintenir la gamme et la qualité des services et d'assurer un lien efficace et un soutien mutuel entre les zones urbaines et rurales
- une approche nouvelle et radicale du soutien de la vitalité sociale des communautés basées sur des modèles éprouvés d'agriculture de subsistance et de semi-subsistance

- des approches nouvelles et imaginatives pour répondre aux besoins des populations rurales pauvres et vulnérables, en contribuant au renforcement de la confiance collective de toutes les communautés pour qu'elles agissent pour améliorer la vie de leurs habitants

Nous proposons que les actions soutenues par le Fonds Rural s'appuient sur des stratégies intégrées de développement infrarégional, créées et gérées par des partenariats territoriaux multisectoriels.

Recherche, développement, formation et innovation

La nouvelle Politique alimentaire, agricole et rurale doit apporter :

- des financements – via le 8ème PCRD – pour des programmes de recherche appliquée, de développement et d'innovation nécessaires pour mener les politiques que nous préconisons
- un processus dynamique d'information, de formation et d'échange d'idées et de bonnes pratiques aux niveaux national et européen : dans cette perspective, le réseau européen de développement rural et les réseaux ruraux nationaux doivent devenir un système plus dynamique et ouvert

Gouvernance, financement et mise en œuvre

L'efficacité des politiques que nous proposons dépendra largement des processus de gouvernance, de mise en œuvre ainsi que de modes de financement adéquats. La nouvelle Politique Alimentaire, Agricole et Rurale Commune devrait avoir à peu près la même part du budget communautaire que celle actuellement allouée à la PAC. Les territoires ruraux doivent aussi bénéficier d'autres fonds européens; du soutien des institutions nationales, régionales et locales, d'acteurs privés et non-gouvernementaux. La nouvelle politique doit prévoir :

- un cadre stratégique européen commun pour la Politique Alimentaire, Agricole et Rurale Commune, totalement harmonisée avec les Fonds régionaux, de Cohésion, Social et de la Pêche
- les états-membres / les régions doivent élaborer des cadres stratégiques qui reflètent les objectifs du cadre stratégique européen commun, avec une complémentarité entre les différents programmes opérationnels
- des partenariats infrarégionaux pour la préparation et la mise en œuvre de stratégies de développement territoriales, avec pouvoir de mettre en place toutes les mesures adéquates des cinq fonds européens, et notamment toutes les mesures dans le cadre du Fonds rural européen proposé
- la participation active des communautés rurales et des organisations qui les représentent, pour la conception et la mise en œuvre des programmes de développement aux niveaux infrarégional et local.

**Ce document est le résumé d'une version longue de la Communication, publiée sur le site Internet de l'ARC
www.arc2020.eu